

Le Bulletin de l'ARTS



Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé



Ça y est, c'est fait ! L'année 2022 est morte, vive l'année 2023 ! J'espère que pour chacun d'entre vous Noël et Jour de l'An ont été des moments privilégiés où vous avez eu la joie d'être avec tous ceux que vous aimez.

Après ces instants de fêtes qui sont comme une parenthèse enchantée, il faut à nouveau retrouver la réalité de la vie de tous les jours. Et là, nous sommes à nouveau assaillis d'informations qui nous laissent d'humeur mi-figue mi-raisin et nous inclinent à penser que les maux de 2022, risquent de se prolonger en 2023.

En effet, le contexte général ne nous incite pas à plonger dans un optimisme béat tant les incertitudes liées à la crise internationale, au dérèglement climatique, à la crise de l'énergie, des matières premières, à l'inflation, sont grandes et surtout entraînent des répercussions de plus en plus concrètes sur notre vécu quotidien. Et les augures restent

pour le moins circonspectes sur des signes tangibles d'amélioration.

Malgré cette morosité générale c'est le moment pour chacun d'entre nous de faire preuve de lucidité, de ténacité, de résistance et de générosité. Il faut se dire que des crises ont en a connues d'autres qui ont été surmontées et nous nous en sommes sortis sans qu'elles remettent en cause notre manière d'être et de vivre, alors...saisissons chaque petit instant de notre vie comme si c'était le seul et profitons-en pour le rendre inoubliable « carpe diem ».

S'il y a un endroit où les nouvelles sont plutôt bonnes c'est à l'ARTS !! La subvention des ministères a été substantiellement augmentée, la mutuelle générale des affaires sociales a reconduit pour la troisième année un don de soutien important et le site internet de l'association est officiellement ouvert (www.a-r-t-s.fr). Enfin les délégations régionales s'activent pour vous proposer de belles et nombreuses activités qui laissent présager de beaux instants de convivialité !

Pour terminer sur un petit clin d'œil, je vous propose un cocktail quasi miraculeux pour passer l'année 2023 dans les meilleures dispositions possibles :

1/4 de bonheur, 1/4 de réussite, 1/4 d'une santé de fer, 1/4 d'amour.

A déguster pendant 365 jours sans modération !

Bonne année à toutes et à tous

Le Président de l'ARTS.
Gérard Gonzalez.

Le MOT du PRÉSIDENT



8 NOVEMBRE 2022 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le budget prévisionnel 2023

Gérard Gonzalez présente le projet de budget pour 2023 : un montant prévisionnel de 41 940 € en charges et en produits, 16 750 € pour le siège et 25 190 € pour les délégations régionales.

La subvention ministérielle est en hausse substantielle, de 7 à 10 000 € : après négociation pour faire face aux besoins liés à la transformation numérique et la modernisation du fonctionnement. La MGAS réitère son aide de 3000 €.

Le nombre d'adhérents baisse un peu, malgré l'information de l'existence de l'association effectuée par la DRH du ministère auprès des agents prenant leur retraite. ... Sur près de 150 prises de contact, moins de quinze adhésions.

Des explications : la concurrence d'associations de proximité ; les réorganisations récentes des services (ex les ARS) se sont traduites par une perte d'identité « social » et de l'attachement des agents à leur administration ; enfin, COVID et incertitudes diverses ont pu inciter des adhérents potentiels à s'interroger sur la cotisation même si son montant n'a pas augmenté depuis plusieurs années. L'association compte un peu moins de 600 adhérents et des délégations régionales s'inquiètent sur leur devenir (Limousin, Aquitaine).

Le budget prévisionnel, construit sur la base du compte financier de l'exercice précédent, dépenses et recettes réelles, intègre les évolutions connues (hausse des coûts des sorties, site internet), reste ajustable en cours d'année.

La subvention étant connue, le calcul va pouvoir être fait de la part de chaque région au prorata de ses effectifs.

Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.

Appartenance à la Confédération Nationale des Retraités

L'ARTS, membre de la CNR, lui verse une cotisation annuelle de 500 €, et deux adhérents siègent au nom de la CNR aux conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). La CNR était affiliée à une organisation plus vaste et structurée, la Confédération Française des Retraités (CFR), une organisation porteuse d'une certaine idée du système de retraite et de santé et du pouvoir d'achat des retraités, mais à laquelle l'ARTS ne peut adhérer directement.

Des administrateurs s'étant déjà interrogés sur la valeur ajoutée pour l'ARTS de l'adhésion à la CNR, contact a été pris avec la CNR pour s'informer sur sa situation actuelle. Il se trouve qu'elle est confrontée à de grandes difficultés notamment après le départ de l'association des officiers de carrière en retraite, principale adhérente et l'un des plus gros financeurs. La CNR a tenu une AG fin 2021 qui a acté la fin de ses activités, et la clôture de ses comptes. L'ARTS ne peut donc plus faire partie d'une CNR dont l'activité a cessé.



L'ANOCR ayant intégré la CFR, propose à titre individuel aux membres de l'ARTS qui participaient aux CDCA et souhaitent continuer, d'y adhérer à titre individuel, en tant que membre bienfaiteur.

En conclusion, le retrait de l'ARTS de la CNR est décidé à l'unanimité.

Présentation du site web

C'était là une action prioritaire retenue par l'audit de l'association. Ce fut un réel défi de parvenir à la réaliser dans un laps de temps aussi rapide. C'est chose faite grâce au concours de MYRESO+ qui travaille avec ASSOCONNECT, qui fournit la plateforme Internet sur laquelle le site, nos adhérents, nos finances et notre communication seront gérés.

Le président informe que le site est ouvert, accessible à tous supports (ordinateur, tablette, smartphone) en tapant : www.a-r-t-s.fr. Le site nous est présenté par la chef de projet de l'organisme Myreso+.

Enjeu majeur pour l'avenir de l'association et son ouverture à un public élargi, le site permettra aux adhérents, aux interlocuteurs institutionnels de l'association et à toute personne intéressée de contacter l'ARTS et de découvrir ses activités ; les adhérents disposeront aussi d'un espace dédié présentant les informations spécifiques aux cotisants.

Le site de l'ARTS permet une utilisation assez simple et un accès rapide aux informations.

Sous le bandeau avec le sigle ARTS, figure la barre du menu principal avec 5 pages thématiques qui renvoient à des sous-menus détaillant :

- L'association (nos missions ; notre équipe ; nous contacter ; nos statuts)
- Adhérer à l'ARTS (pourquoi nous rejoindre ? adhésions)
- Contribuer à l'ARTS (Faire un don ; participer aux instances de l'ARTS)
- Actualités (blog de l'ARTS ; agenda ; galerie photos ; visites voyages ; informations ; reportages)
- Espace membres

La navigation est conçue pour être aussi conviviale que possible. Venez le vérifier, en vous connectant, soit par l'accès pour tous (adhérents ou non), soit par l'espace membres pour les adhérents avec adresse mail et mot de passe.

Rappel de l'adresse du site : www.a-r-t-s.fr

Dans le cadre de nos balades à Lyon, c'était le 28 mars 2022, la visite du moins connu des quartiers rattachés au « vieux Lyon » classé au patrimoine de l'UNESCO, le quartier Saint-Georges.

Quartier pauvre, il s'est éveillé au XV et XVI^{ème} siècles grâce aux premiers ateliers de tisseurs de soie venus de Gênes sous le règne de François Ier. Toutefois cette implantation ne pouvait perdurer, les métiers de la soie nécessitant de hauts plafonds ; les ateliers ont été transférés à la Croix Rousse où s'est développée la fabrication de la soierie lyonnaise.

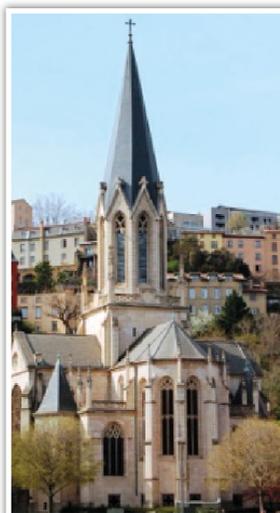
Le quartier a pu renaître grâce à l'œuvre de l'association Renaissance du Vieux Lyon implantée depuis 1946, qui a travaillé à la sauvegarde et à la promotion de ce patrimoine architectural exceptionnel, dans le cadre de la loi Malraux.

Nous avons rendez-vous devant la gare Saint Paul pour nous diriger avenue Adolphe Max, axe important de liaison entre le cœur du Vieux-Lyon et la presqu'île. Le vieux Lyon est indissociable de Guignol, marionnette sociale, personnage râleur, et son créateur Laurent Mourguet, aîné de 7 enfants, qui exerçait la profession d'arracheur de dents. La rue portant son nom comporte des immeubles de plusieurs siècles, car on ne démolissait pas à cette époque, on rajoutait.

Au cours de notre déambulation, nous voyons, comme toujours dans le Vieux Lyon, de belles cours intérieures, avec de magnifiques escaliers dont un en forme de puits, une figure d'architecture représentant un corbeau, montée du Gourguillon, une croix de Malte gravée sur la commanderie devenue ordre de Malte, une Maison mauresque et un parking (modernité oblige) orné de fresques murales. Et surtout deux extraordinaires maisons médiévales, Impasse Turquet, ornées d'un ensemble de galeries anciennes à pans de bois sombre. Impressionnantes, ce sont les seules bâtisses de Lyon à conserver de telles spécificités. Une plaque indique que remontant au XIV^{ème} siècle, elles sont les plus anciennes de la ville. On voit encore dans l'impasse une tour de style Renaissance.

Notre visite se termine par l'église Saint Georges qui donne son nom au quartier. Le premier édifice dédié à Saint Eulalie, fut dévasté lors de l'invasion des Sarrazins. Reconstituée en 802, elle devient Saint-Georges. Mais elle est mal entretenue dans ce quartier très populaire d'ouvriers de la soie, de coponiers (les 12 portefaix qui jouissaient du privilège exclusif de porter le blé, le bois, le foin, la paille, etc., du port de la Saône dans les greniers des chanoines de Saint-Jean).

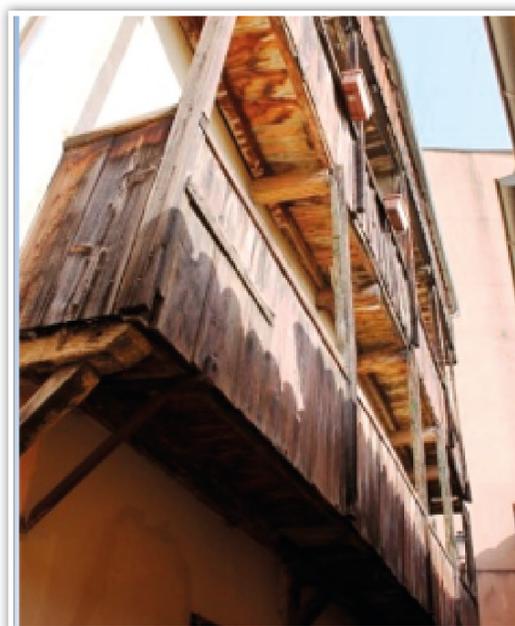
Au XIV^e siècle, elle est occupée par les chevaliers de l'ordre de Malte.



L'église néogothique actuelle fut construite dès 1844 sur les plans dessinés par Pierre Marie Bessan. Sur la façade, on peut admirer un groupe sculpté de Charles Dufraine : Saint-Georges terrassant le dragon encadré par Saint-Pierre et Saint-Jean. A l'intérieur d'inspiration flamboyante, le bénitier, la chaire et le chœur ont été dessinés également par Pierre Bossan, ainsi que les vitraux du transept dessinés par des élèves de 4^{ème}.

Nous avons terminé cette visite par un sympathique déjeuner dans une pizzeria sur un quai de Saône, en plein air, compte du temps très clément de cette matinée.

Nicole Giabiconi



SORTIE DU 13 11 2022 DELEGATION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nous nous sommes réunis le dimanche 13 novembre pour un sympathique déjeuner « Chez Félix », un restaurant situé rue Vancau, dans la partie ancienne de Montpellier. Tous les participants étaient heureux de se retrouver pour bavarder autour d'un repas que chacun choisissait suivant ses goûts.

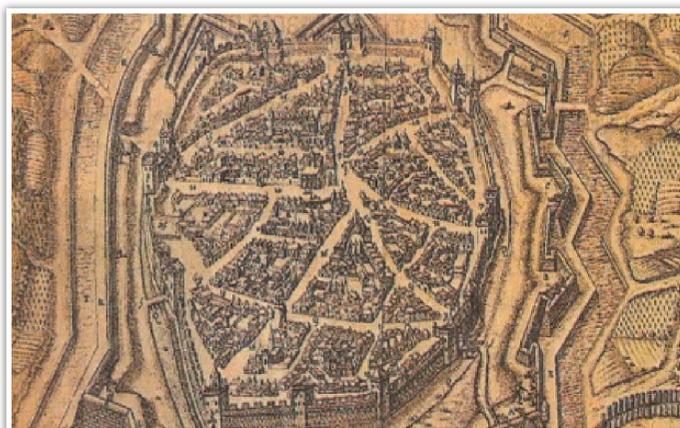
Le repas a été suivi d'une promenade de 2 heures à la découverte de l'histoire de la citadelle de Montpellier. Sujet complexe - car il fallait tenir compte, non seulement de l'histoire militaire, mais aussi des obligations civiles - qui a été très bien exposé par notre guide, très disponible. Et nous avons eu la chance de ne pas être arrosés, malgré un temps très gris.

Essayons de résumer : Il y a 400 ans... le 31 août 1622, débute le siège de la ville par Louis XIII et ses troupes. Cette date marque un tournant dans l'histoire de la ville. Elle s'inscrit dans une longue période de plus de deux siècles d'affrontements entre catholiques et protestants. La citadelle est née de cet événement et a connu par la suite un destin unique.

Du 31 août au 19 octobre 1622, le roi Louis XIII et ses armées mettent le siège devant Montpellier, tenu par la rébellion protestante sous le commandement du duc Henri de Rohan. Après un mois et demi de siège, la ville se soumet sans être vaincue. Dernier acte local des guerres de Religion, cet événement majeur a transformé le visage de la ville. Il marque, sur le plan politique, son intégration à la monarchie française. De bastion du Calvinisme, Montpellier devient « capitale du

Languedoc », fidèle au roi et catholique. Ses répercussions sont à la fois politiques, sociales et surtout urbanistiques : la « deuxième clôture » qui défendait la ville est détruite, et une « citadelle » est construite pour la surveiller.

Le XX^{ème} siècle garde les traces vivantes de cette période : la citadelle est devenue le Lycée Joffre et, pour accueillir les rapatriés d'Algérie, les municipalités ont dû racheter aux congrégations installées par Louis XIII le foncier nécessaire à la construction de nouvelles résidences.



Montpellier avant le siège. Les remparts de défense extérieurs ont été détruits après le siège et la citadelle a été installée sur la partie Est de cette représentation ; un glacis, devenu aujourd'hui « l'esplanade », la séparait à l'origine de la ville.

Catherine Bastide et Victoria Truffert

SENIORS

Retraites des secteurs public et privé : le gagnant ?



Les fonctionnaires, 4,1 millions d'actifs et 3,2 millions de retraités, sont affiliés à des régimes spécifiques. Les modalités de calcul de leurs droits à la retraite ne sont donc pas les mêmes que dans le privé. Si des rapprochements se sont opérés – âges légaux, durée d'assurance requise – il subsiste des divergences.

La DREES a simulé la pension que les assurés de la fonction publique de la génération 1958 percevraient si les règles des salariés du privé leur étaient appliquées, l'âge de liquidation, les carrières et salaires bruts étant inchangés. L'étude ne porte que sur les fonctionnaires sédentaires – hors actifs éligibles à un départ anticipé (aides-soignantes, agents de police ou pompiers). En appliquant les règles du régime général (et des régimes complémentaires Agirc-Arrco à un taux moyen), 62 %

des fonctionnaires seraient gagnants, 32 % seraient pénalisés, 6 % auraient une pension inchangée.

Globalement, la pension moyenne serait quasi stable (+1,5 % avec les règles du privé). C'est entre fonctionnaires qu'il y aurait de vraies différences : 35 % auraient plus de 10 % de pension alors que 13 % perdraient plus de 10 % de pension.

Les explications de ces écarts résident dans la prise en compte des primes, l'écrêtement des salaires au Plafond sécurité sociale, et le calcul sur la base des 25 meilleures années revalorisées selon les prix - ce dernier effet plutôt positif pour la génération 1958 qui a connu une période prolongée de gel du point d'indice en fin de carrière.

Les impacts varieraient selon les individus et leur niveau de pension initial. Les perdants : les fonctionnaires aux pensions les plus élevées ; les gagnants : les pensions des tranches intermédiaires.

Les dossiers de la DREES N° 103

L'espérance de vie en bonne santé



Les données sur l'espérance de vie à la naissance, bien connues, mesurent la durée de vie totale, quel que soit l'état de santé des personnes. Mais on parle davantage depuis quelque temps d'une donnée plus intéressante, l'espérance de vie en bonne santé. Pour cela, on pose la question : « dans quelle mesure avez-vous été limité depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement ? ».

Si l'espérance de vie moyenne est de 77,5 ans pour les hommes et 83,2 ans pour les femmes dans l'UE, elle baisse à respectivement 63,5 ans et 64,5 ans en bonne santé, 14 et 19 années de moins.

Première leçon : l'espérance de vie s'allonge, mais pour beaucoup, la fin de vie est difficile, avec une situation physique parfois très dégradée. L'image des « seniors » hyperactifs de la publicité est trompeuse, et le temps de retraite en bonne santé est bref pour la majorité.

Autre leçon : l'écart entre hommes et femmes se réduit nettement quand on passe à l'espérance de vie en bonne santé : six ans de plus en moyenne pour les femmes, dont un seul en bonne santé. Prudence tout de même : femmes et hommes ont-ils la même appréciation de la « bonne santé » ?

Troisième leçon : comment expliquer les écarts entre pays. C'est en Suède, Italie et Irlande que l'on vit le plus longtemps en bonne santé, des pays aux modes de vie et aux systèmes de soin très différents. Un grand nombre de facteurs jouent : alimentation, conditions et durée du travail, système de santé, pratiques à risque,... Championne de l'espérance de vie, la France stagne dans la moyenne pour l'espérance de vie en bonne santé. Le système de soins ne serait pas là un élément majeur.

Il reste à faire pour comprendre, en gardant bien à l'esprit le caractère déclaratif de ces enquêtes. Les variations entre pays pourraient aussi venir de variations de la sensibilité aux limites physiques.

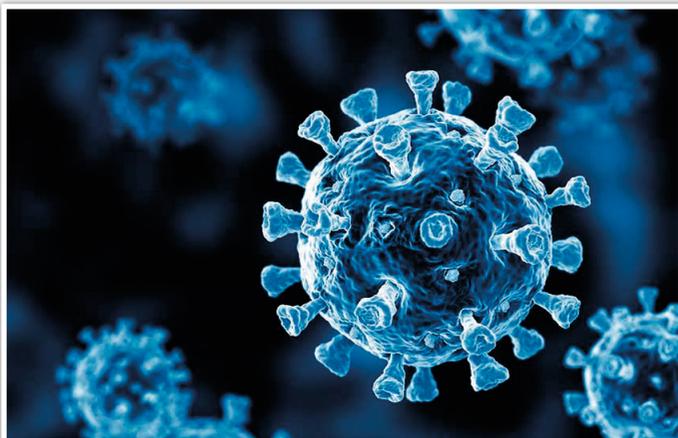
Centre d'observation de la société
Lettre d'information n° 123

SANTÉ

Covid-19 : troisième cause de décès en 2020

La DREES, l'Inserm et Santé Publique France analysent les causes médicales de décès en France en 2020 en s'appuyant sur la statistique résultant des volets médicaux des certificats de décès.

En 2020, l'épidémie de Covid-19 a directement causé 69 000 décès (10,4% du total), devenant ainsi la 3^{ème} cause de décès après les tumeurs et les maladies cardio-neurovasculaires.



Un peu plus de la moitié des victimes du Covid avaient 85 ans ou plus. S'il y a eu autant de décès pour les deux sexes, on relève chez les hommes au même âge, un taux de mortalité deux fois supérieur à celui des femmes. Une surmortalité pas spécifique au Covid mais un peu plus marquée avec.

La mortalité pour les causes autres que Covid-19 a baissé. Cela pourrait tenir pour partie au fait que certain(e)s qui seraient décédé(e)s dans l'année en raison de ces maladies, sont décédées d'une infection au Covid. Par ailleurs, les mesures de prévention suscitées par la crise sanitaire ont pu protéger de maladies respiratoires ou infectieuses. Ceci explique en partie que le surcroît de décès pour 2020 comparée aux années précédentes, 47 000, soit moins élevé que les 69 000 décès dont la cause identifiée est le Covid.

Études et résultats N° 1250

Covid et niveaux de mortalité

Une étude Ined, Inserm, Santé publique France et l'Institut Convergences Migrations, a montré que l'excès de mortalité du début de la pandémie de COVID-19, était bien plus grand pour certaines populations nées à l'étranger que pour celle née en France.

Alors qu'avant la pandémie, les taux de mortalité des populations immigrées (à part celles originaires d'Europe de l'Est) étaient inférieurs à ceux de la population née en France, lors de la première vague épidémique, la mortalité en excès des immigrés a été bien plus forte que celle des personnes nées en France. Exemple : chez les 40-69 ans, les taux de mortalité étaient, dans les régions Grand-Est et Ile-de-France, 3 à 4 fois plus élevés pour les immigrés d'Afrique du nord, Amérique, Asie ou Océanie, et même plus de 8 fois plus forts pour ceux d'Afrique sub-Saharienne que pour les nés en France.

Les explications pourraient être multiples et cumulatives, liées aux inégalités sociales de santé dues à l'environnement et aux conditions de vie (densité des communes de résidence, densité au sein du foyer) et de travail (emplois « essentiels », non-télétravaillables, transports collectifs), à l'origine d'un risque renforcé, et à un recours aux soins difficile dans un contexte de saturation des hôpitaux.

InedActu Novembre 1022

Le non-recours aux prestations : pourquoi ?



Le récent baromètre d'opinion de la DREES (4 000 français interrogés), aborde la question de la connaissance des prestations sociales et des motifs de non-recours.

D'après diverses études, le non-recours dépasse souvent 30 % en France : le Revenu de Solidarité Active (34 % de non-recours), le minimum vieillesse (50 % de non-recours pour les personnes seules), ou l'assurance chômage (30%). Parmi les personnes interrogées sur les motifs de non-recours (éligibles ou non aux prestations), 37 % citent la faible information, 22 % la complexité des démarches. Puis ce sont la crainte de conséquences (contrôle, perte de droits...) 17 %, et la volonté d'autonomie et le refus d'assistance (15 %).

La complexité des conditions d'octroi nuit à la connaissance des prestations. Les plus connues : allocations familiales, aides au logement, RSA, le sont à plus de 95%, mais 40% seulement pensent savoir qui peut en bénéficier. Le minimum vieillesse, est connu de 62 %, mais 19 % seulement savent assez bien qui peut en bénéficier.

Les données de la DREES sur les autres pays européens montrent que le non-recours au revenu minimum (prestations proches du RSA français) y atteint fréquemment plus de 30 %.

DREES 13 12 2022

Avis du CCNE¹ sur la crise hospitalière

La pandémie a mis en évidence une crise du système hospitalier, et le CCNE a décidé de porter sa réflexion sur « la situation alarmante de l'hôpital public qui en est le symptôme le plus saillant, pour repenser les valeurs et les fondements éthiques sur lesquels doit reposer sa rénovation ».

A la réponse remarquable de l'hôpital à la crise, a succédé une démoralisation des soignants vivant un écart croissant entre des pratiques, vécues comme déshumanisées, et les valeurs éthiques du soin.

Les faiblesses vues par le CCNE : la faible prise en compte des inégalités sociales en matière de santé, la crise de confiance envers les politiques menées et l'insuffisance de la démocratie sanitaire.

La cause pour le CCNE : « depuis les années 1980, l'introduction de pratiques de gestion inspirées du secteur privé dans le fonctionnement des hôpitaux, qui ont valorisé les actes techniques, dans une logique économique, parfois au détriment de la relation de soin ».

Résultat : « le temps des soignants croise de moins en moins celui des malades » ; la désaffection des personnels, du fait de la charge physique et mentale accrue par des objectifs de performance de plus en plus difficiles à tenir.

Pour repenser le système, le CCNE propose de :

- défendre les conditions d'une vie en bonne santé et des soins de qualité partout, pour tous. Déployer le financement vers l'accès aux soins des plus défavorisés, de plus en plus exclus. Préserver le service public, son pilier l'hôpital public, pour les pathologies complexes, rares, graves, les soins en continu, en permanence. Organiser une véritable coordination hôpital/médecine de ville.
- redonner sens et valeur aux métiers du soin, avec au centre le respect de la personne. Retrouver le temps d'écouter les soignés et les proches. Intégrer un questionnement éthique aux pratiques, qui améliorera la vie des professionnels au travail et donnera du sens à celui-ci.

Rendre les conditions d'exercice attractives, témoignage de reconnaissance de la valeur de ce travail.

- Revoir les modes de gestion, renforcer les dynamiques participatives, donner des conditions de travail dignes. Prendre en compte la voix des patients, des citoyens, des collectivités et des vulnérables pour définir priorités et valeurs, des soins garantis à tous avec des moyens justes socialement.

Pour cela, le CCNE appelle à des états généraux pour une éthique de la santé publique.

¹CCNE : Comité Consultatif National d'Ethique

D'après avis 140 du CCNE www.ccne-ethique.fr

DE QUOI ESPÉRER...

Un EHPAD ouvert sur les autres

La crise sanitaire a parfois coupé des personnes âgées de leur entourage. Mais des réseaux de solidarité ont aussi pu se construire ; c'est le cas dans le Nord, notamment à l'EHPAD Notre Dame de la Roselière, entre familles et soignants. Le confinement a conduit à créer avec l'aide de la Fondation de France, un jardin participatif pour pallier l'isolement des aînés.

Une parcelle de terrain clôturée, adaptée aux personnes âgées pour faciliter la culture de plantes, de fleurs a été mise à leur disposition, ainsi que des familles, des professionnels de l'établissement et d'autres services du pôle médico-social du CH de Calais.

L'objectif : proposer aux familles un lieu de visite et de partage, et redynamiser la vie de l'établissement en sortant les soignants des actes quotidiens. Le jardin fait travailler la mémoire : une malade atteinte d'Alzheimer, se souvient du jardinage pratiqué dans son enfance et reprend confiance en elle...

Des fiches « culture », une bibliothèque jardinage, créées par les résidents, sont accessibles à tous ; graines et semis sont acquis dans le cadre de partenariats associatifs locaux ; les épluchures de légumes nourrissent le poulailler collectif préexistant. Ce lieu de convivialité multigénérationnelle veut s'intégrer dans une démarche environnementale, et le jardin devrait bientôt être ouvert aux écoles primaires, lycées, professionnels d'horticulture... favorisant les échanges et le lien social.

Lettre d'information de la Fondation
de France Octobre 2022

Un fast-food « social »...

L'Après M, fast-food du quartier de Saint-Barthélemy dans le 14^e arrondissement de Marseille, sert la clientèle depuis début décembre. Avec des prix de menus abordables. Surtout, c'est un « fast-food social » qui a ouvert avec 30 salariés, dont 23 en insertion.



En 2019, le MacDo, plus assez rentable, était placé en liquidation judiciaire. Des salariés et des soutiens réquisitionnait le lieu, et une souscription populaire lancée pour racheter le lieu, rassemblait près de 100 000 € grâce à plus de 3700 souscripteurs... Aujourd'hui, on y sert à nouveau des burgers, et c'est devenu une fourmilière de projets solidaires.

Une formation sera proposée aux employés pour qu'ils puissent ensuite voler de leurs propres ailes. Des militants associatifs créent des potagers, des containers ont été installés pour stocker les denrées distribuées gratuitement, et les bénéfices de l'activité commerciale serviront à financer les activités sociales et l'achat de denrées locales et bio.

Le projet est d'accueillir toute une chaîne de transformation, jusqu'à l'installation d'un méthaniseur associé à un générateur électrique pour créer de l'électricité avec le compostage des déchets. Après tri des fruits et légumes trop murs ou abîmés, la conserverie préparera des soupes, des confitures. Et une cuisine professionnelle devrait s'adjoindre, pour fournir des repas chauds aux personnes de la rue.

L'équipe du restaurant espère également améliorer la qualité et la diversité des produits servis. Pour l'instant, la plupart des ingrédients sont surgelés. On aimerait proposer un sandwich végétarien et puis améliorer les approvisionnements, avec autant que possible la production locale.

Reporterre 19 12 2022

ENVIRONNEMENT

Sobriété énergétique : comment la vivre ?

Selon l'étude du Crédoc, la crise énergétique ne semble pas apte, seule, à susciter des changements de mode de vie durables compatibles avec le changement climatique.

L'étude analyse d'abord le lien entre la hausse des prix de l'énergie et les comportements. La hausse des prix de l'énergie, 22,7% sur un an (en août 2022) selon l'Insee, a eu des suites puisque 45% des Français disent moins utiliser leur auto, 18% ne pas avoir pu régler toutes leurs dépenses d'électricité, gaz ou eau, et 44% de ceux en chauffage individuel, avoir réduit la température de leur logement.

L'inflation des produits alimentaires, surtout, entraîne des conséquences également, puisque d'une manière générale, 44% des Français déclarent être contraints dans leurs dépenses.

Mais pour le Crédoc, ces changements de comportements ne semblent pas durables, dans la mesure où c'est parce qu'elle y était contrainte qu'une partie de la population les a modifiés. La hausse des prix n'a pas été l'occasion, de découvrir d'autres manières de vivre et consommer.

Ces évolutions s'accompagnent d'un fort sentiment de paupérisation et non d'une volonté générale d'accroître

la lutte contre le changement climatique. Pour que des changements s'opèrent, il faudrait pour le Crédoc que les ménages soient convaincus des bénéfices des changements de comportement. Le passage obligé : mieux faire connaître l'effet concret pour soi-même des bonnes pratiques.

Pour cela un prérequis incontournable : l'équité et de la participation de tous aux changements.

Vie publique n°554

Préparer l'extension des zones à faibles émissions...

La loi d'orientation des mobilités de 2019 a rendu les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) obligatoires dans les secteurs urbains où les valeurs limites de qualité de l'air sont dépassées.

Puis, la loi Climat et résilience les étend – après les 11 premières agglomérations – à celles de plus de 150 000 habitants d'ici 2025, soit 45.

Une mission de l'Assemblée nationale rappelle d'abord que le trafic routier est une des fortes causes de pollution de l'air, et que l'instauration des ZFE veut pousser au changement pour des véhicules peu polluants. Les ZFE actuelles qui visent les véhicules Crit'Air 4 et 5, seront étendues aux 3 voire 2.

La mission constate que cette évolution «soulève des enjeux d'acceptabilité et de justice sociale », d'abord du fait de la méconnaissance du dispositif, y compris par ceux qui seront le plus impactés. Les personnes précaires et les habitants en périphérie (souvent possesseurs des véhicules les plus polluants) ont été peu concertés, et 38% des plus pauvres ont un véhicule Crit'Air 4 ou 5.

La mission recommande d'améliorer l'information, et de rechercher des alternatives pour les citoyens.

Des mesures sont décidées : comité de suivi, interlocuteur unique dans les agglomérations, mise en place progressive de radars de contrôle.

Pour aider les ménages à s'équiper en véhicules moins polluants : un bonus écologique de 7000 € pour l'achat d'un véhicule électrique pour les plus modestes, une prime à la conversion de 1000 € pour les personnes habitant ou travaillant en ZFE, un prêt à taux zéro sous conditions de ressources.

Vie publique n°553

Des abeilles qui se suicident quand il fait trop chaud

75 % de la production mondiale de nourriture dépend des insectes pollinisateurs. L'abeille, spécialement utile dans la chaîne alimentaire, souffre de divers maux :

insecticides, frelon asiatique, monocultures... et d'une nouvelle menace : la canicule.

Une étude d'une université canadienne révèle qu'elle peut les conduire à une forme de suicide. Une ruche régule d'elle-même sa température vers environ 35°C. On a constaté qu'après six heures à 42°C, la moitié des abeilles meurent de chaleur, le stress les amenant à une auto-expulsion de leur abdomen.

La canicule perturbe aussi les reines qui s'accouplent moins en cas de grosses chaleurs. La surmortalité peut agir sur la diversité génétique de l'essaim, et abaisser à long terme la résistance immunitaire.

Des solutions sont donc actuellement à l'essai, couvercles de polystyrène sur la ruche par exemple.

D'après consoGlobe 2 juillet 2022

Une porcherie de 650 000 cochons !!! le progrès ???

Des cochons dans des gratte-ciels. La Chine inaugure la plus grande porcherie du monde : un bâtiment en béton de 26 étages, à proximité de Wuhan.

On pourra y entasser 650 000 cochons, sur 26 étages dans des stalles en métalliques automatisées, et amenés en ascenseurs de capacité de 40 tonnes, sans que leurs pieds ne touchent la terre.

Premier consommateur mondial de porc, la Chine a imaginé cette porcherie en hauteur pour reconstituer son cheptel, décimé par la fièvre porcine. Un modèle qui devrait se développer dans le pays : quatre autres élevages industriels de ce type sont prévus à proximité, avec une capacité totale d'accueil de plus de trois millions de cochons.

D'après Reporterre 28 10 2022

La pousse d'herbe en déficit

Le bilan de la sécheresse est sévère pour les prairies permanentes. Au niveau national, la pousse de l'herbe accuse actuellement un déficit supérieur à 20 % dans les deux tiers des régions fourragères et à 40 % dans un cinquième, par rapport à sa période de référence (1989-2018).

Les températures élevées et le retour des pluies depuis le début de l'automne ont permis de rattraper une partie du retard de pousse accumulé durant l'été.

D'après La France agricole aujourd'hui
1^{er} Décembre 2022

Le travail en horaires atypiques



En 2021, 45 % des salariés ont travaillé en moyenne au moins une fois, sur une période de quatre semaines, en horaire atypique, c'est-à-dire le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche. Un taux stable, après une légère baisse en 2020. C'est le travail le samedi qui est le plus répandu (36 % des salariés).

Ces modalités de travail sont plus courantes dans les secteurs d'activité liés à des besoins de continuité de la vie sociale, hébergement-restauration, commerce ou transport-entreposage.

Elles touchent aussi davantage les agents de la fonction publique qui assurent la protection et la sécurité des personnes et des biens ainsi que la permanence des services de soins.

Ces salariés ont des durées du travail plus longues que les autres, et une organisation du travail plus contraignante. 8 sur 10 des non-salariés exercent aussi, en moyenne, au moins un horaire atypique.

D'après DARES RÉSULTATS N°52

Améliorer l'attractivité de certains métiers....

Après la crise sanitaire, diverses branches professionnelles vivent des tensions de recrutement.

Après un accompagnement de six branches en difficulté, un bilan de la démarche engagée pour discerner les causes de ces difficultés et proposer des mesures structurelles en vue de les réduire a été remis au ministre du Travail.

Les tensions résultent de facteurs combinés : des caractéristiques des postes (trop technique, mal rémunéré, contraintes physiques ou de rythme trop pénibles, trop contraignant, morcelés, ou horaires inhabituels), à la méconnaissance des métiers, en passant par l'attractivité et la qualité de vie au travail et la non-durabilité de l'emploi (CDD, temps partiel, saisonnier).

Ces branches ont signé des chartes d'engagement suivies pour certaines de résultats et d'une croissance des offres d'emploi. Elles comportent des modifications conventionnelles portant sur la qualité de vie au travail

et un cadre rénové de protection sociale, ou des efforts de conciliation vie familiale-vie professionnelle, ou encore des négociations sur les rémunérations et les classifications.

D'une manière générale, elles reposent sur un meilleur dialogue social au niveau des branches.

Vie publique 17 11 2022

...Et celle de la fonction publique ?

Le rapport 2022 sur la fonction publique fait le point sur les effets de la loi de transformation de la fonction publique de 2019.

Deux accords-cadres ont été conclus, sur le télétravail, et sur la protection sociale complémentaire.

La rupture conventionnelle qui permet à l'administration et à un agent public de s'accorder sur la fin de leur relation de travail, a conduit en 2021 à plus de 2 400 indemnités de rupture conventionnelle (ISRC) versées dans la fonction publique État, surtout le ministère de l'éducation nationale (65%).

Par ailleurs, pour parer à la baisse d'attractivité de la fonction publique depuis plusieurs années, attirer des jeunes candidats et renforcer la diversité des profils, un objectif de 17 000 recrutements de nouveaux apprentis, au moins 6% en situation de handicap, était fixé pour 2022-2023. La loi de 2019 prévoit un dispositif de titularisation sans concours pour les apprentis en situation de handicap après apprentissage. Ainsi 43 000 stagiaires devaient être recrutés en 2021, 49 000 en 2022.

Enfin, des bourses «Talents» sont attribuées sous conditions de ressources, de mérite et de motivation, aux étudiants préparant les concours de la fonction publique.

Vie publique 18 11 2022

Les heures supplémentaires.... toujours !

La Cour des comptes a produit une étude sur les heures supplémentaires dans les fonctions publiques. Le coût des heures supplémentaires indemnisées, est évalué pour 2018, à 2,3 milliards d'€ (dont 1,6 milliard pour l'État), et le volume des heures stockées (ni indemnisées ni récupérées), plus de 50 millions d'heures, à un coût potentiel d'un milliard (moitié fonction publique hospitalière, moitié Etat).



TRAVAIL

Pour l'État, le coût est stable ; éducation nationale, intérieur, justice y sont à eux seuls à 94 % du total.

Selon les administrations, ces heures sont plutôt indemnisées, à un coût horaire inférieur à celui de l'heure normale (l'éducation nationale), ou cumulées pour une récupération différée (la police). L'indemnisation est priorisée dans la fonction territoriale ; dans les hôpitaux c'est la récupération, afin de réguler le temps de travail (moins de 30 % des heures indemnisées).

La Cour préconise de revoir les organisations pour limiter les heures supplémentaires récurrentes non indispensables, avec des horaires variables et une récupération infra-annuelle des heures.

Elle alerte sur les risques humains, opérationnels, budgétaires liés à une excessive accumulation de ces heures, et propose de plafonner la compensation différée, privilégier l'indemnisation et provisionner les heures ni indemnisées ni récupérées.

Lettre d'information
de la Cour des Comptes 24 11 2022

Les salariés et les syndicats

La Revue Travail et Emploi de décembre 2022 publie une étude sur les logiques sociales et les évolutions des attitudes des salariés à l'égard des syndicats, à partir de plusieurs enquêtes quantitatives. Elle montre d'une part, que les salariés ont des attitudes plutôt positives à l'égard des syndicats, mais qu'une proportion croissante d'entre eux ne s'exprime pas. D'autre part, il apparaît que le fait d'exprimer ou non une opinion, ainsi que la teneur de celle-ci serait lié aux caractéristiques sociales et professionnelles des salariés. Ainsi, les plus jeunes, les moins qualifiés et les moins en contact avec les syndicats, tendent à moins s'exprimer ; par ailleurs, les couches supérieures du salariat du secteur marchand sont plus hostiles aux syndicats que les autres, tandis que les plus favorables aux syndicats appartiennent aux couches intermédiaires et aux classes populaires stabilisées.

D'après le n°164-165 de la revue Travail et Emploi

SOCIETE

Les atteintes envers les animaux



En 2021, les services de police et gendarmerie nationale ont enregistré 12 000 infractions visant des animaux domestiques, apprivoisés ou en captivité, en progression de 30 % par rapport à 2016; des infractions qui sont par nature plus fréquentes en zone rurale (les animaux d'élevage sont pris en compte). Un quart des plaignants sont des personnes morales, et à l'inverse, la quasi-totalité des mis en cause sont des personnes physiques, pour trois quarts des hommes, 18 % de plus de 60 ans.

Chiens et chats sont les principales victimes (46 % et 24 %), mais les espèces victimes diffèrent selon les types de territoires : chiens et chats sont majoritaires en milieu urbain, équidés et bovidés sont plus victimes dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Il s'agit surtout de violences physiques (surtout sur les chats), puis de mauvaises conditions (pour les chiens) et enfin d'abandons (8 %).

Communiqué du Ministère de l'Intérieur 28 10 2022

La participation électorale évolue

Voter la même année à tous les tours des élections nationales (présidentielle et législatives) était le comportement de vote dominant lors des élections de 2002 à 2012 (48 % ou plus des inscrits sur les listes



électorales). Depuis 2017, le vote intermittent dépasse le vote systématique, et de voter à aucun tour des élections nationales se répand au fil des scrutins, hormis ceux de 2007. En 2002, l'abstention systématique a atteint 16 % des électeurs.

Les écarts de participation selon l'âge, déjà très marqués en 2002, se sont accrus en vingt ans, surtout pour les législatives. Seuls 28 % des moins de 30 ans ont voté au 2ème tour des législatives 2022, contre 59 % des 65 ans ou plus.

Les écarts selon le diplôme se creusent. En 2022, hors étudiants, 29 % des inscrits sans diplôme ont voté à tous les tours de la présidentielle et des législatives, contre 44 % des diplômés de l'enseignement supérieur, soit 15 points d'écart pour 9 points en 2002.

INSEE PREMIÈRE N° 1929

Exploitation des êtres humains

Les ministères de l'Intérieur et de la Justice publient pour la première fois, une étude sur la traite et l'exploitation des êtres humains, définis ainsi par le code pénal : le proxénétisme, l'exploitation par le travail, les agressions et atteintes sexuelles, la réduction en esclavage et l'exploitation de la mendicité.

Les tendances de 2016 à 2021 : une hausse de 12% des procédures pour traite et exploitation d'êtres humains, de 26% des victimes.

En 5 ans, 5 600 personnes condamnées pour délit de traite et exploitation d'êtres humains. 72% des victimes: des femmes, souvent jeunes. Quant aux types d'infraction, 58% sont victimes proxénétisme, 30% d'exploitation par le travail.

En 2021, 68% des mis en cause pour l'ensemble des infractions sont français. Les types d'infractions diffèrent selon la nationalité (les personnes françaises sont condamnées surtout pour proxénétisme), ou s'expliquent par l'existence de réseaux : la mendicité contrainte avec des réseaux d'Europe de l'Est, et les réseaux de traite nigériens.

Par rapport aux condamnations pour d'autres types de délits, on constate des spécificités :

- les femmes représentent 26% des condamnés (contre 10% tous délits confondus)
- la part d'étrangers condamnés s'élève à 55% (contre 16% tous délits confondus).

Vie publique n°553

Une convention citoyenne sur la fin de vie

A partir de décembre 2022 se tient la convention citoyenne sur la fin de vie, organisée par le Conseil économique, social et environnemental à la demande du président de la République.



La question posée aux 150 citoyens, recrutés sur des critères de sexe, âge, région d'origine, niveau de diplôme, catégories socioprofessionnelles, et après tirage au sort : « Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? »

Après neuf week-ends de travail sur quatre mois, une phase d'appropriation et de rencontres, puis une de délibération, et enfin l'harmonisation et la restitution des travaux, le terme, fixé à mars 2023.

Le Comité consultatif national d'éthique organisera parallèlement des débats dans les territoires.

Vie publique 9 12 2022

Il nous a quittés

On l'appelait « Saussol ». Parce que Yvon, ce n'était pas très occitan et aussi parce qu'ils étaient deux Yvon au Conseil d'administration de notre association. On disait aussi « le mari de Jeannine », Jeannine, ancienne cheffe de laboratoire... C'est par son intermédiaire qu'il avait adhéré à notre association, lui qui était informaticien à la Mairie de Montpellier. Depuis quelques années, Jeannine est dans un EPAHD, atteinte de la maladie d'Alzheimer, trop jeune ! Elle était notre secrétaire et il était notre trésorier. Mais pas que ! Un problème à régler ? Saussol ! Une recherche de restaurant ? Saussol ! Un ami à accompagner en voiture ? Saussol !

Jeannine nous manque déjà, Et maintenant lui aussi.

Catherine Bastide
Présidente délégation Languedoc-Roussillon



Solution du sudoku de ce numéro

Grille 1

6	5	3	2	7	8	4	9	1
1	4	7	3	9	5	2	6	8
2	1	4	5	3	9	3	5	7
2	1	4	5	3	9	7	8	6
3	8	5	4	6	7	9	1	2
7	6	9	8	2	1	5	3	4
4	3	1	9	8	2	6	7	5
5	7	6	1	4	3	8	2	9
9	2	8	7	5	6	1	4	3

Grille 2

4	9	5	6	3	8	7	1	2
2	6	7	9	4	1	3	5	8
8	3	1	2	7	5	4	6	9
6	7	8	1	5	2	9	4	3
1	4	7	7	6	3	8	2	5
5	2	3	4	8	9	6	7	1
7	1	2	8	9	4	5	3	6
9	5	4	3	1	6	2	8	7
3	8	6	5	2	7	1	9	4



- Le premier homme qui est mort a dû être drôlement surpris
Georges Wolinski
- Un pigeon, c'est plus con qu'un dauphin, d'accord...mais ça vole
Michel Audiard
- Souffrant d'insomnie, j'échangerais un matelas de plumes contre un sommeil de plomb
Pierre Dac
- On dit que le ridicule tue. Est-ce vrai ? pas du tout ! Regardez autour de vous : il n'y a que des gens bien portant
Raymond Devos
- Il a un côté sympathique, seulement on le voit toujours de face
Francis Blanche
- Selon les astronomes modernes, l'espace est limité. Voilà une pensée très réconfortante, particulièrement pour les gens qui ne se rappellent jamais où ils ont mis les choses
Woody Allen

Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille niveau 1

		3			8	4		
	4	7		9			6	
8			6				5	7
2			5	3		7		6
	8	5	4	6	7		1	
		9		2				4
4	3				2			5
	7			4		8	2	
		8	7			1		

Grille niveau 2

4	9	5			8			2
	6				1		5	
		1			5	4		9
6	7	8	1		2	9	4	3
			7					
			4		9	6	7	1
7		2	8	9		5		
	5		3				8	
3			5			1		4

Solution dans ce numéro en page 11

**Vous avez des remarques ou des propositions à formuler sur le contenu ou la forme de ce Bulletin.
N'hésitez pas, envoyez les à alain.chalochet@hotmail.fr**

Grains de Sagesse

Si l'on a quelque chose de désagréable à dire, il vaut toujours mieux être franc.

Oscar Wilde

Le langage politique est destiné à rendre vraisemblables les mensonges, respectables les meurtres, et à donner l'apparence de la solidité à ce qui n'est que vent

George Orwell

Le Bulletin de l'A.R.T.S.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P. - Tél. : 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92 - E-mail : arts@sante.gouv.fr
Directeur de la Publication : Gérard Gonzalez - Responsable de la rédaction : Alain Chalochet
Prix de l'abonnement annuel - 2,30€ - Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR